

LE PRESIDENT,

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 954-2,

Vu le décret n°2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts, notamment les articles 7 et 14 des statuts annexés,

Vu la délibération du conseil d'administration du 8 juin 2023 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président,

Vu l'avis du CSA en date du 19/10/2023,

DECIDE :

Article 1^{er}

Une prime de 250€ bruts sera versée à l'ensemble des personnels titulaires et contractuels exerçant leur activité principale au sein de l'université Toulouse Capitole sous réserve d'être en position d'activité ou sous contrat de droit public à la date du 31 août 2023.

Cette prime, au-delà de l'activité ordinaire, a pour but de reconnaître l'investissement des personnels dans leurs missions de service public au cours d'une année de profonde transformation institutionnelle. La publication du décret portant création de l'université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts, ainsi que le projet d'EPE sont les traductions concrètes de la contribution collective à la nouvelle feuille de route de l'établissement.

Article 2

La période d'observation du surcroît d'activité s'étend du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023. Les indicateurs observables de la période sont les suivants :

- tenue des calendriers de la transformation institutionnelle tels que définis par la tutelle et la déclinaison opérationnelle validée par les instances de l'université ;
- mise en place des nouvelles instances ;
- assurer la continuité du service dans ce contexte d'activités supplémentaires conséquentes impactant l'ensemble de l'établissement.

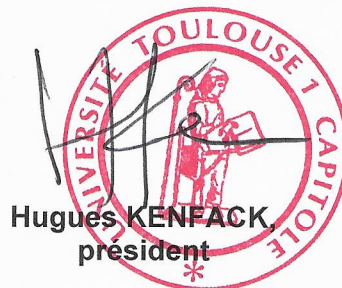
Article 3

Le versement de cette prime sera effectué en paye de décembre 2023.

Article 4

Exceptionnellement, cette prime n'est pas soumise aux montants maximaux attribuables à un agent dans le cadre des dispositifs d'intéressement pris au titre de l'article L954-2 du code de l'éducation qui ont été fixés par l'université.

Fait à Toulouse, le 06/11/2023



Hugues KENFACK,
président